

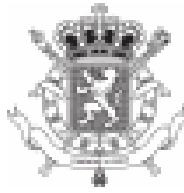


Service Public
Fédéral
FINANCES

DOCUMENTATION
PATRIMONIALE



SPF Finances
Exp. : Avenue du Prince de Liège 133 bte 413 - 5100 Namur



Signé par
AXELLE
DECRUYENAER
E le 04-06-2025

Morgane Borms
Rue Vandenbussche 7 bte ETRC
1030 Schaerbeek

Titre de propriété 2025-1562

Madame, Monsieur,

Ci-joint, vous trouverez un document qui vous est destiné.
Vous pourrez également le consulter dans **Myminfin**, sous « Mes documents ».

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Le SPF Finances



Gérez votre dossier sur
MYMINFIN.BE

Retrouvez des informations sur
FIN.BELGIUM.BE



Une question ?
Appelez-nous au **02 572 57 57** et introduisez le code direct **0079631368**



Service Public
Fédéral
FINANCESDOCUMENTATION
PATRIMONIALE

Exp : Team délivrance d'informations – Bruxelles 3

Morgane Borms
Rue Vandebussche 0007 ETRC
1030 Schaerbeek

Votre courrier du
28/05/2025

Votre référence :

Notre référence :
53bis 2025/ 1562Annexe(s) :
0

Bruxelles, le mercredi 4 juin 2025

Concerne : Art. 144 C. Succ. (titre de propriété)

Madame, Monsieur,

La soussignée **Christa Van Wielendaele, Expert Fiscal, du Bureau « Team délivrance d'information – Bruxelles 3 » à 1000 Bruxelles, Boulevard du Jardin Botanique 50 bte 3955**, déclare, après consultation de la documentation patrimoniale* que :

Description du bien : COMMUNE DE SCHAERBEEK - 4^e DIVISION

ENTITÉ PRIV.# A.SS.REZ/LOT1/C2 - Rue Vandebussche 7 – cadastrée section B 469 D 2 P0004

Propriétaire(s) :

Borms Morgane (05/10/1989) – Marié(e) – domicilié(e) à Rue Vandebussche 0007 ETRC - 1030 Schaerbeek – 1/1 en pleine propriété

Origine de propriété :

23/08/2022 – Acte du Notaire Ludovic DU BUS de Warnaffe
Acquisition de la pleine propriété du bien par Borms Morgane

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées,

P.O. Christa Van Wielendaele
Expert fiscal

* L'attention est attirée sur le fait que le Bureau de la Sécurité Juridique délivre les renseignements sur base des données connues et incorporées à ce jour dans la documentation de sorte que ni l'Administration, ni le personnel du bureau qui a traité la demande ne puissent être tenus responsables d'éventuelles lacunes qui apparaîtraient ultérieurement.
L'information fournie doit être vérifiée par les personnes qui en font usage ;
La délivrance des renseignements ne déroge pas au principe selon lequel les déclarations de succession et tous autres documents doivent toujours être rédigés en entier sous la complète responsabilité des déclarants



Team Délivrance d'informations de Bruxelles 3 – Axelle Decruyenaere

▪ Tél. : +32 (0)2 257 257 57

▪ E-mail : rzs.j.bureau.bruxelles3@minfin.fed.be

Consultez votre dossier en ligne sur
www.myminf.be